



Méthode la plus rapide,  
pratique et sécuritaire. Il permet  
d'effectuer des paiements ponctuels ou  
répétitifs, de manière à ne jamais rater  
un paiement.

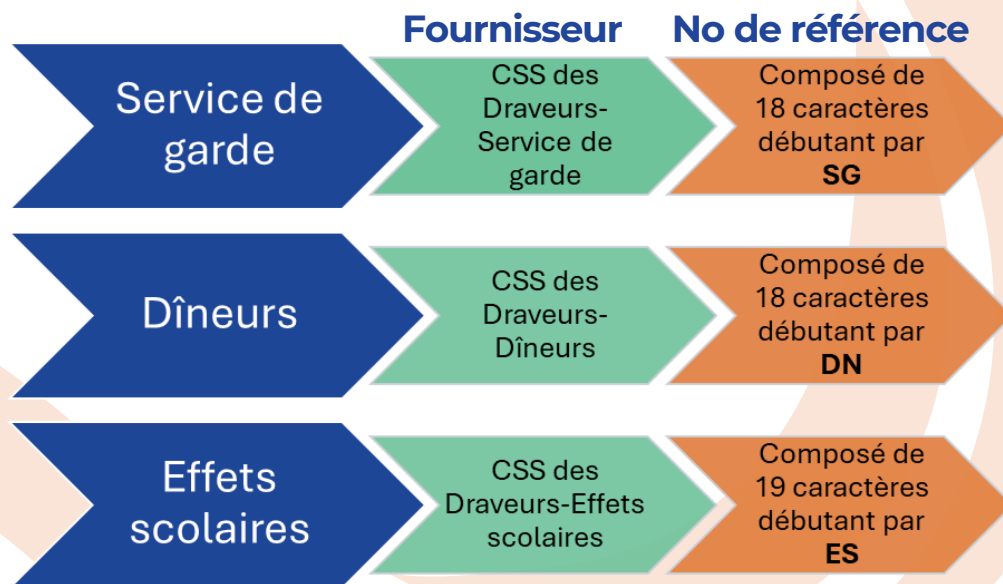
# PAIEMENT par Internet

Assurez-vous d'avoir en main l'état de compte, le numéro de référence y est indiqué au-dessus du nom du parent-payeur.

**ATTENTION** : Si vous avez plus d'un enfant, les numéros de référence sont différents pour chacun des enfants.



Ouvrez une session de  
services bancaires en  
ligne de votre  
institution financière.



## Changement d'école



Si votre enfant a changé d'école, le numéro de référence doit être modifié lors de votre paiement. Vous devez vous référer à votre état de compte.

## À propos du parent-payeur

C'est celui-ci qui recevra les relevés fiscaux pour les frais payés (dîneurs, services de garde et activités parascolaires admissibles)

Pour toutes informations supplémentaires,  
n'hésitez pas à communiquer avec la personne  
responsable de votre établissement.